



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES
VERENIGING



UNESSA



FEMARBEL
FÉDÉRATION DES MAISONS DE REPAS

Monsieur Pierre-Yves Dermagne,
Vice-Premier Ministre et Ministre de
l'Economie et du Travail
contact@dermagne.fed.be

Nos réf. : LV/KZ/WD/JMR/cb/2021-100

Bruxelles, 21 décembre 2021

Monsieur le Ministre,

**Concerne : *Manque de travailleurs dans les hôpitaux et MR-S
Prolongation de mesures déjà prises***

Ce 13 décembre, à votre initiative et sur demande du CNT, une concertation tripartite s'est tenue pour déterminer les mesures appropriées en vue d'assurer la continuité des services et une bonne organisation du travail ainsi que de diminuer la pression sur le personnel dans le secteur des soins.

Les mesures ci-dessous, déjà été prises dans le passé, ont été abordées :

- possibilité de conclure des contrats de travail à durée déterminée successifs pour des travailleurs se trouvant en chômage temporaire ;
- mise à disposition de travailleurs auprès d'utilisateurs dans les secteurs des soins, l'enseignement ou d'utilisateurs qui exploitent des établissements et des centres chargés de la recherche des contacts afin de limiter la propagation du coronavirus COVID-19 ;
- emploi temporaire auprès d'employeurs du secteur des soins, de l'enseignement et auprès d'employeurs exploitant des établissements et des centres chargés de la recherche des contacts pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 (suspension temporaire de l'interruption ou de la réduction des prestations de travail ;
- augmentation du nombre d'heures supplémentaires volontaires chez les employeurs qui appartiennent aux secteurs cruciaux ;

- suspension de la condition de l'article 18, 3°, de l'arrêté royal du 2 septembre 2018 portant exécution de la loi du 9 mai 2018 relative à l'occupation de ressortissants étrangers se trouvant dans une situation particulière de séjour ;
- élargissement du travail des étudiants dans le secteur de l'enseignement et des soins par la neutralisation des heures prestées (ndlr : neutralisation du plafond de 475 heures).

1. Nos Fédérations saluent cette initiative constructive. Ces mesures sont plus que nécessaires même si elles ne constituent qu'une réponse partielle en urgence.
2. Lors de la concertation du 13 décembre, il a été annoncé que ces mesures pourraient être prolongées pour un trimestre avec possibilité de reconduction. C'est un pas dans la bonne direction.

La Belgique connaît de graves manques de personnel dans les hôpitaux et les maisons de repos. Ces manques sont hélas appelés à perdurer.

L'épuisement et le burnout sont source d'un absentéisme de longue durée particulièrement élevé. Une part importante du personnel de soins intérimaire œuvre dans les centres de vaccination. Initiative positive, le Fonds blouse blanche a aspiré une part importante de l'offre de personnel soignant disponible. Les nouveaux diplômés arriveront au plus tôt en juillet 2022.

Ces éléments ne vont pas s'estomper en un trimestre. Il serait dès lors plus réaliste de prendre des mesures pour l'ensemble de l'année 2022 ou au moins son premier semestre. Cela favoriserait en outre une approche prévisionnelle dans la gestion des ressources humaines.

3. La neutralisation du plafond de 475 heures des étudiants comme en 2021 est une fort bonne idée. Il conviendrait toutefois de prendre des mesures d'accompagnement afin de ne pas pénaliser l'étudiant en termes social et les parents en termes fiscal.

Les Régions devraient ainsi adapter leur réglementation en matière d'allocations familiales de sorte que les étudiants occupés ne perdent leur droit à leur allocation. De même, la notion de personne à charge serait à amender dans la législation fiscale.

Nous vous demandons d'examiner dans les meilleurs délais ces préoccupations largement partagées et vous remercions d'avance de donner suite à cette lettre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

Luc VANDORMAEL
Président
Fédération des CPAS
UVCW

Khalid ZIAN
Président
Fédération des CPAS Bruxellois
BRULOCALIS

Wim DRIES
Voorzitter
VVSG

Yves SMEETS
Directeur général
SANTHEA

Margot CLOET
Gedelegeerd Bestuurder
ZORGNET-ICURO

Vincent FREDERICQ
Secrétaire général
FEMARBEL

Patricia LANSSIERS
Directeur général
GIBBIS

Christophe HAPPE
Directeur général
UNESSA

Copie de la présente est adressée à :

- *Franck Vandenbroucke, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique ;*
- *Wouter Beke, Vlaams Minister van Welzijn, Volkgezondheid, Gezin en Armoedebestrijding ;*
- *Bernard Clerfayt, Ministre Membre du Collège réuni de la Commission communautaire commune chargé des Prestations familiales ;*
- *Antonios Antoniadis, Vice-Ministre-Président, Ministre de la Santé et des Affaires sociales, de la Communauté germanophone ;*
- *Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.*

Contacts :

Fédération des CPAS wallons (UVCW) - Jean-Marc Rombeaux - jmr@uvcw.be
Fédération des CPAS bruxellois (Brulocalis) - Jean-Marc Rombeaux - jmr@uvcw.be
Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG) - Piet Van Schuylenbergh - piet.vanschuylenbergh@vvsq.be
Ferubel-Femarbel - Vincent Fredericq - sec-gen@femarbel-ferubel.be
Santhea - Emmanuelle Ceysens - emmanuelle.ceysens@santhea.be
Zorgnet-Icuro - Dr. Marc Geboers - Marc.Geboers@zorgneticuro.be
Unessa – Catherine Dechevre - catherine.dechevre@unessa.be
Gibbis – Christian Dejaer - Christian.Dejaer@GIBBIS.be